

L'évaluation environnementale en Nouvelle-Aquitaine



©Thierry Degen / DREAL ALPC



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Limoges, le 06 juin 2018

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

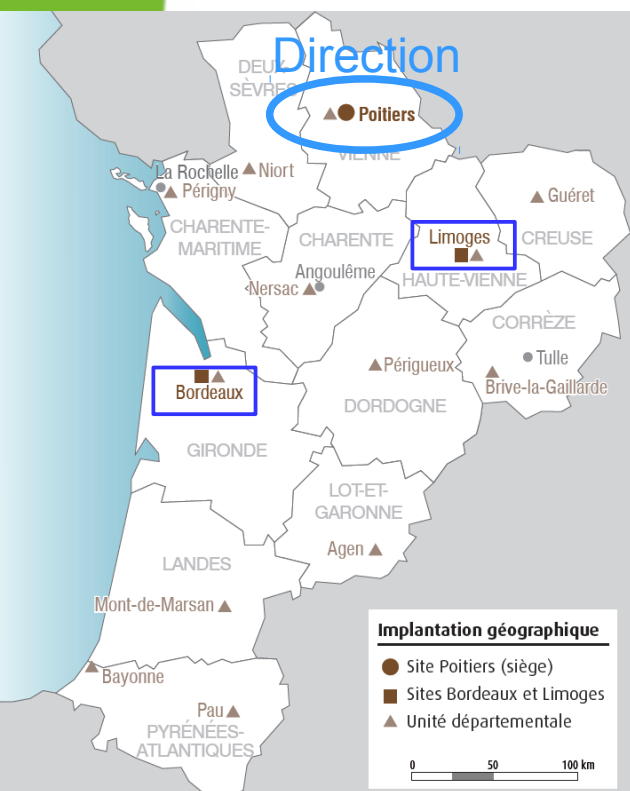
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL Nouvelle-Aquitaine

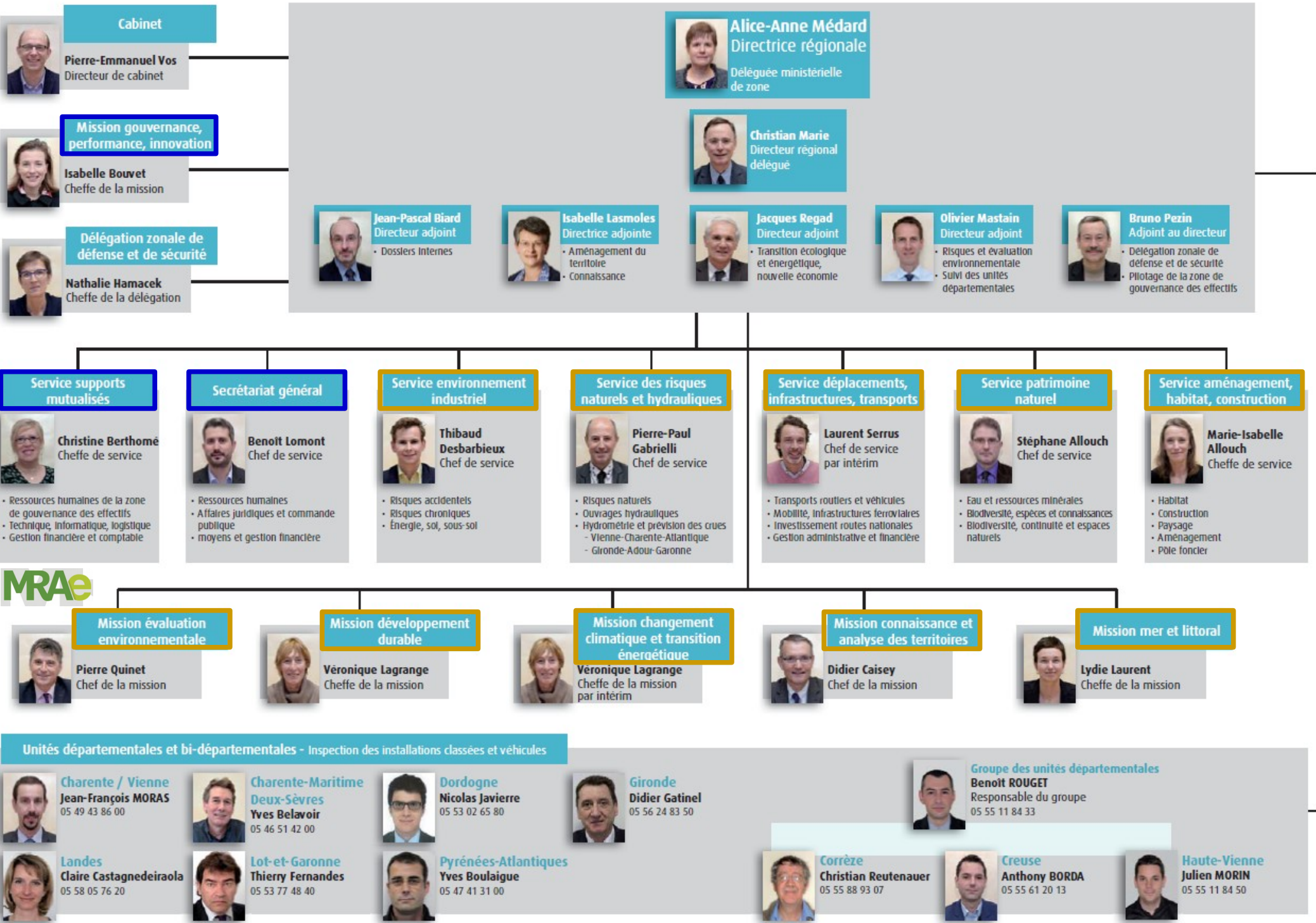


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

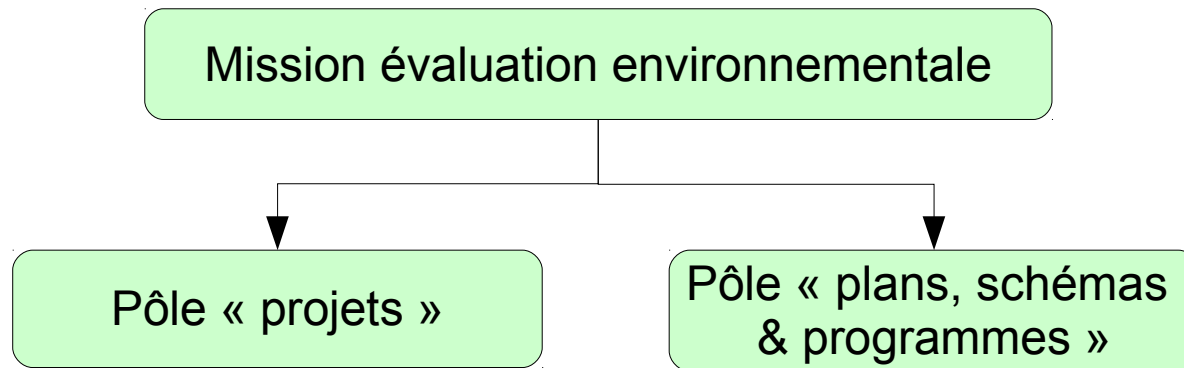
Ministère de la transition écologique et solidaire
Ministère de la cohésion des territoires



- **Domaines d'intervention :**
 - Aménagement du territoire,
 - Préservation des ressources naturelles,
 - Maîtrise des risques naturels et technologiques,
 - Habitat et logement



Mission évaluation environnementale



- Évaluation environnementale préalable des projets et des plans, schémas et programmes susceptibles d'avoir un effet notable sur l'environnement
- Participation à la planification et intervention lors des formations des commissaires enquêteurs

Chargés de mission interlocuteurs des commissaires enquêteurs

commissaire-enqueteur.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Fabrice Aubeneau
05 56 93 32 62

Émilie Mazaubert
05 56 93 31 74

Adresse
unique

Mission évaluation environnementale

Projets

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la loi sur l'eau (IOTA)
- Travaux, constructions et opérations d'aménagement (permis de construire, zone d'aménagement concerté)
- Terrains de camping et caravanage
- Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés
- Déboisements en vue de la reconversion de sols

...

Plans, schémas & programmes

- Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- Carte communale
- Zonage d'assainissement
- Plan de prévention des risques
- Schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux : S(D)AGE
- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
- Schéma régional de cohérence écologique
- Plan de déplacements urbains
- ...

Mission évaluation environnementale

- Analyse technique et restitution synthétique :
 - Délais constraints,
 - Restitution synthétique et compréhensible,
 - **Bonne information du public sur la prise en compte de l'environnement.**
- Partage des attentes, de conseil et de co-construction :
 - Amont : réalisation de cadrages préalables : définition des attentes spécifiques de l'Autorité environnementale,
 - Aval : explications des avis.

Autorité environnementale (Ae)

Projets

■ CGEDD :

- Projets portés par le Ministère de l'Écologie (+ RFF, RATP, SNCF...), ou faisant l'objet d'une décision du Ministre

■ CGDD :

- Les projets faisant l'objet d'une décision d'un autre Ministre

■ ~~Préfet de région~~

■ MRAe :

- La plupart des projets soumis à étude d'impact

Plans, schémas & programmes

■ MRAe :

- La plupart des planifications (SAGE...)
- La plupart des documents d'urbanisme

■ CGEDD :

- Documents dont le périmètre excède la région
- Documents qui donnent lieu à une approbation par décret ou à une décision ministérielle
- SDAGE, charte PNR, SRCE, PGRI...



Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)

- Créée par décret en 2016
 - Émanation du Conseil général de l'environnement et de développement durable (CGEDD)
 - Renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus sur les plans et programmes

- Décision du Conseil d'État fin 2017
 - Annulation du Préfet en tant qu'Autorité environnementale pour les projets par manque d'indépendance
 - signature des avis sur les projets par la MRAe

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Émilie Mazaubert / Fabrice Aubeneau

Mission évaluation environnementale

05 56 93 31 74 / 05 56 93 32 62

commissaire-enqueteur.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>